



Section Académique de Bordeaux

Déclaration du SE-UNSA à la CAPA des Professeurs EPS du 21 décembre 2012

A l'occasion de cette CAPA d'avancement d'échelon, le SE-UNSA ne peut qu'approuver la suppression du décret "évaluation des enseignants" qui avait été pris par le précédent gouvernement une semaine avant les élections présidentielles. Mais le dispositif d'évaluation actuel est-il vraiment satisfaisant ? A notre avis, il doit être possible de prendre en compte de manière plus optimale l'évolution des pratiques pédagogiques. Le SE-UNSA plaide pour repenser l'évaluation dans le sens d'une évaluation réellement formative.

Une autre mesure particulièrement injuste devra être supprimée, c'est le jour de carence. Le SE-UNSA avec tout le syndicat UNSA n'a cessé de dénoncer cette mesure et d'en demander l'annulation.

La baisse du pouvoir d'achat se poursuit inexorablement sous le double effet du gel de la valeur du point d'indice depuis 2010 et de l'augmentation des cotisations retraite. Dans ce contexte, le passage à l'échelon supérieur qui sert d'augmentation de salaire devient l'unique façon de faire progresser notre pouvoir d'achat.

Dès lors, il devient primordial que les règles qui président aux promotions d'échelon soient les plus équitables possibles. Or, malgré les efforts du corps d'inspection, des retards d'inspections subsistent dans notre discipline. Quelques collègues voient ainsi, par ces retards cumulés la perspective d'avancement s'éloigner et leur déroulement de carrière s'effriter. De plus, la charge de travail accrue des inspecteurs ne leur permet pas toujours de répondre à temps aux demandes d'inspection.

Nous pensons de plus que le dispositif de revalorisation des notes pédagogiques ne remplit pas son rôle. Nous suggérons que, dès lors que se sont écoulées cinq années sans inspection, soit rajouté un point par échelon passé. En effet, de nombreux collègues sont pénalisés parce qu'ils changent d'échelon entre cinq et dix ans sans inspection, et à ce titre, ils ne peuvent bénéficier d'un point supplémentaire correspondant. Cela n'est pas juste !

Pour tout cela, le SE-UNSA sera, de toute façon, favorable à toute solution qui permettra à l'avenir d'améliorer le projet d'avancement dans un souci d'égalité entre les disciplines.

Le commissaire paritaire,

J-F GARRIC